

(Texte)

J'ai fait ressortir mon argument relativement à cette question l'an dernier, mais, encore une fois, cette question de transport nous intéresse actuellement et c'est justement à ce sujet et s'appuyant exclusivement sur ce transport que l'honorable ministre des Finances nous demande aujourd'hui de voter un montant de \$630,000. Je suis certain que l'honorable ministre des Finances est désireux que ce montant soit voté le plus tôt possible, mais c'est notre devoir, nous de l'opposition, de faire valoir des arguments très importants qui intéressent actuellement la population de la Nouvelle-Écosse.

Au cours du mois de décembre dernier, l'honorable ministre des Mines et des Relevés techniques (M. Comtois) a rencontré ici les dirigeants de la mine Dosco, ainsi qu'un groupe qui s'intéressait à l'industrie de la houille; on a dû mentionner, à cette occasion, que des hommes seraient mis à pied sous peu. On a donc touché, à ce moment-là, cette question de transport du charbon, vu que, comme je le disais il y a un instant, on consomme en Nouvelle-Écosse à peu près le tiers du charbon que l'on y produit, alors qu'on en exporte les deux autres tiers. Ainsi, mes arguments sont toujours intimement liés à cette question de transport.

Tout dernièrement, nous avons eu la visite du premier ministre de la Nouvelle-Écosse ici à Ottawa. Des représentants des unions ouvrières sont venus ici discuter, avec les membres du gouvernement, de cette question de transport du charbon de la Nouvelle-Écosse. Dans la province de Québec et dans la province d'Ontario, on a décidé...

(Traduction)

L'hon. M. Fleming: Monsieur le président, je dois rectifier les propos de l'honorable député et, ce faisant, j'invoque le Règlement. Il entend maintenant débattre la question des observations ou des démarches faites récemment par le premier ministre de la Nouvelle-Écosse. Je dois signaler que ces démarches n'ont absolument rien à voir au sujet qu'étudie présentement le comité.

M. Crestohl: Quelle sorte de clôture essayez-vous de nous imposer maintenant?

M. le président suppléant: A l'ordre!

L'hon. M. Fleming: Nous traitons ici d'un seul sujet. Nous ne discutons pas la question du transport du charbon en général. Nous débattons la question de savoir si le Parlement va approuver le montant requis pour payer une subvention supplémentaire de 50c. par tonne à compter du 1^{er} avril 1958. Voilà tout. Les démarches dont veut parler mon

honorables amis n'ont absolument rien à voir au crédit en délibération.

(Texte)

M. Dumas: Monsieur le président, je suis certain que vous allez admettre que mes remarques portaient sur l'étude du poste 710 des crédits supplémentaires pour l'année se terminant le 31 mars 1959.

A tout événement, je ne veux pas prolonger la discussion, car nous sommes intéressés, nous de ce côté-ci de la Chambre, au bien-être des mineurs de la Nouvelle-Écosse et à leur retour au travail le plus tôt possible.

Le gouvernement devrait nous divulguer son intention d'ajouter un montant supplémentaire à ce crédit afin de permettre une meilleure distribution du charbon de la Nouvelle-Écosse.

C'est là notre argument, monsieur le président. Si le ministre veut nous promettre, ce soir, que le gouvernement entend proposer prochainement à la Chambre d'augmenter les subventions pour le transport du charbon, ou de favoriser une plus grande mécanisation des mines, ou encore d'offrir des subventions en vue de l'installation d'usines de lavage du charbon, je vais reprendre mon siège immédiatement et nous allons voter l'adoption immédiate de ce poste.

Monsieur le président, cette question du charbon de la Nouvelle-Écosse est très importante et le gouvernement a promis à la population de cette province de régler le problème. Alors, nous lui demandons de le régler le plus tôt possible.

(Traduction)

M. Robichaud: Monsieur le président, avant de trancher la question, je crois que nous devrions avoir une réponse du ministre. Mon collègue, l'honorable député de Villeneuve, a dit que nous n'étions pas satisfaits, de ce côté-ci de la Chambre, des \$630,000 prévus pour le versement d'une subvention supplémentaire à l'égard du transport du charbon. Monsieur le président, le ministre des Mines et des Relevés techniques sait que des observations ont été présentées au gouvernement le 19 novembre, puis le 17 décembre, puis le 19 décembre, et encore...

L'hon. M. Fleming: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Nous avons une répartition du genre de celle qui s'est produite il y a un moment. Mon honorable ami veut maintenant parler des discussions qui ont eu lieu en novembre à propos de quelque chose d'autre, quelque chose qui n'a rien à voir au crédit à l'étude. Cela n'a rien à voir au paiement d'une subvention de 50c. par tonne entrée en vigueur le 1^{er} avril par décret du conseil. Je vous prie, monsieur le président, de veiller à ce que la discussion s'en tienne strictement au crédit à l'étude.